

Règlement de la consultation

Date limite de remise des offres :

11/06/2026 à 12h00.

Consultation relative à l'installation de restaurants ambulants (Food trucks) sur les espaces de l'université Bordeaux Montaigne à partir de l'année 2026/2027

Contenu du dossier de consultation :

- Le présent règlement de la consultation ;
- Le dossier de candidature ;
- Le Cahier des Charges et ses annexes ;

Article 1er : Objet de la consultation

Le présent règlement de la consultation a pour objet la définition des conditions de mise en concurrence et d'attribution de restaurants ambulants (dits Food trucks) à destination des usagers de l'établissement.

A l'issue de cette mise en concurrence, le choix des prestataires retenus sera formalisé par la signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public de l'Etat, en vertu des articles L 2122.6 et L.2122.9 du Code général de la propriété des personnes publiques et de l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques. Selon l'article L.2122-3 du code général de la propriété des personnes publiques l'autorisation mentionnée à l'article L. 2122-1 présente un caractère précaire et révocable.

La présente consultation est divisée en deux lots :

Lot n°1 : Repas du midi – 11h00 à 14h30 (entrée, plat, dessert, boisson)

Le nombre maximum de prestataires retenus sera de 5.

Lot n°2 : Pause café -goûter – 8h30 à 11h30 et 14h30 à 18h00 (café, thé, boissons, gâteaux)

Le nombre maximum de prestataires retenus sera de 3.

L'installation des restaurants ambulants devra être effective au 1^{er} septembre 2026 (sauf report de quelques jours à la demande de l'université) pour l'année universitaire 2026/2027.

Le détail des prestations est décrit dans le cahier des charges et ses annexes.

Article 2 : VISITE

Les candidats pourront visiter les locaux sur demande, en prenant contact au 05 57 12 47 96 ou par mail : divec@u-bordeaux-montaigne.fr

Article 3 : Modalités de la consultation et dépôt des offres

Les dossiers de candidatures devront être remis au plus tard le 11 juin 2026 à 12h, en version numérique, mentionnant en objet « CANDIDATURE FOOD TRUCKS UBM » .

Adresse pour obtenir le dossier de consultation, les renseignements administratifs et à laquelle envoyer les offres : Mme Blandine Ruel, Université Bordeaux Montaigne – DAF - Pôle achats, courriel : marches.publics@u-bordeaux-montaigne.fr.

Adresse pour obtenir les renseignements techniques : Mme Marie Launay, Université Bordeaux Montaigne – DiVEC, courriel : divec@u-bordeaux-montaigne.fr.

Tout dossier remis après le délai précisé sera rejeté.

En cas de dossier incomplet (manque d'une ou plusieurs pièces demandées à l'article 6), l'offre du ou des candidat(s) concerné(s) sera considérée irrégulière et pourra être rejetée sans autre motif. Toutefois, l'université se réserve la possibilité de demander les pièces manquantes à l'ensemble des candidats concernés dans un délai approprié et identique pour tous.

Article 4 : Critères de jugement des offres

La commission d'achat public chargée d'analyser les offres se fondera sur les critères suivants :

- Politique de prix accessible et adaptée aux différents publics (offre étudiante) : 50%
- Qualité et diversité de l'offre culinaire, respect de critères éco-responsables : 50%

Article 5 : Evaluation des dossiers de candidature

Après réception des offres, les dossiers seront analysés par la Direction Vie d'Etablissement et de Campus, et validés par le Pôle Achat. Ils seront présentés devant la commission d'achat public pour validation définitive.

L'université se réserve la possibilité de négocier avec les candidats.

Le nombre maximum de prestataires retenus sera de 5 pour le lot 1 et de 3 pour le lot 2.

Article 6 : Pièces à fournir

Les candidats devront fournir les éléments suivants, **au plus tard le 11 juin 2026 à 12h**, afin que l'Université Bordeaux Montaigne puisse les examiner :

- **Un justificatif du statut juridique de l'activité candidate : SIREN, statuts de l'association et certificat de dépôt en préfecture pour une association, documents justifiant de l'agrément « entreprise sociale et solidaire » si nécessaire.**
- **Le CV du chef cuisinier et du ou des employés du Food truck.**
- **Une copie de la pièce d'identité de la personne physique demandant l'emplacement.**
- **Une copie du contrat d'assurance pour la période d'exploitation concernée.**
- **L'attestation de mise aux normes d'hygiène et/ou justificatif du dernier contrôle en date.**
- **Le dossier de candidature**

A l'issue de la mise en concurrence, une convention de gestion sera signée avec les candidats retenus par l'université. Les candidats se trouveront donc engagés à mettre en œuvre ce qu'ils ont proposé dans leur offre, sous réserve que ces dispositions agréent telles quelles à l'Université Bordeaux Montaigne.